

# TÉLÉPHONE ET MACHINES AGRICOLES : PAS DE DISTRACTIONS AU VOLANT !



AMENDE  
**135€**



## AVANT DE RÉPONDRE À UN APPEL PROFESSIONNEL :

- 1 Je mets mon clignotant, je quitte la voie de circulation et je m'arrête.
- 2 Je m'assure que l'immobilisation de mon véhicule n'entrave pas la circulation.
- 3 Une fois la conversation terminée, je vérifie mes rétroviseurs, je mets mon clignotant et je repars.

**LES APPELS À CARACTÈRE PERSONNEL AU COURS DU TRAVAIL  
DOIVENT ÊTRE LIMITÉS AUX SEULS CAS D'URGENCE.**